Élu·e·s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 31 mars 2025

Intervention de **Eric Bainvel**

Délibération n° 4 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2025

Chères citoyennes et citoyens,

Dans cette délibération nous remarquons que la subvention de l'OHRPA est en baisse par rapport aux années précédentes. Il est vrai qu'en raison de la crise interne qu'a connu l'OHRPA, le coût financier pour la commune a été important puisqu'une subvention exceptionnelle de 147500 € a été versée en 2024, amenant ainsi la subvention globale à 270 710 €. Nous tenons aussi à signaler aux citoyens et citoyennes qu'une 4e ex employée a elle aussi porté plainte aux prud'hommes pour harcèlement. Mais cette fois nous reconnaissons à la mairie de gérer cette plainte dans les intérêts et de l'ex-salariée et de la commune et contre l'ex directeur. Où en est-on d'ailleurs de cette affaire ? Pour autant cela signifie aussi que l'OHRPA peut fonctionner avec une subvention bien moindre, puisque celle-ci était en moyenne avant la crise autour de 150 000 €.

Mr Le Maire vous avez envoyé en 2024 un courrier aux nouveaux membres du bureau de l'OHRPA. Nous tenons d'ailleurs à les saluer, ainsi que les salarié.es, et en particulier la présidente, pour leur engagement. Ce courrier les mettait dans l'obligation de mettre en œuvre une politique sociale globale quant aux personnes âgées et retraité.es englobant toutes les problématiques liées au vieillissement et donc ne se limitant pas uniquement à l'organisation de voyages ou de spectacles afin que l'OHRPA puisse continuer à bénéficier d'une subvention.

Force est de constater que finalement les activités de l'OHRPA continuent à se limiter à l'organisation de voyages ou de spectacles. Ce qui n'est pas pour autant une ineptie, étant donné que c'est aussi une demande qui permet entre autres de vaincre l'isolement. Ceci d'autant plus que le principe de taux d'effort, que nous réclamons et défendons en tant que mesure de solidarité et d'égalité, devrait être mis en place. Mais la politique vis à vis des personnes âgées, qui représentent 25 % de la population herblinoise et 30 % en 2030, ne peut se limiter à cela. Vous le signaliez, d'ailleurs, dans votre courrier, Mr Le Maire.

Nous vous demandons donc encore une fois où en est la réflexion de la majorité municipale quant à la cohérence de la politique de la ville vis-à-vis des personnes âgées, car nous avons du mal à l'entrevoir. Et ceci est, nous le pensons, idem pour la population, et en particulier les personnes âgées des classes sociales les moins riches. A savoir qui fait quoi ? Comment est articulée votre politique entre les différents acteurs ? Comment allez vous à la rencontre des personnes âgées et en particulier des plus en difficulté socialement, c'est à dire des plus fragiles ?

Merci pour votre écoute et vos réponses.